

**Commune de LEVIE
AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Suivant acte reçu par Maître Pierre CASANOVA Notaire à AJACCIO, le 10 Avril 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Du chef de :

M. Claude Denis **SERRA**, retraité, demeurant à PAPEETE (POLYNESIE FRANCAISE) BP 44 11. Né à AJACCIO (20000) le 6 avril 1955. Marié à la mairie de PAPEETE (98714) le 24 avril 1993 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

A la suite de son père :

M. Don Jean **SERRA**, de son vivant retraité, époux de Madame Berthe Claudine SALASCA. Né à LEVIE (CORSE DU SUD) le 4 mars 1924. Décédé à AJACCIO (CORSE DU SUD) le 23 juillet 2001.

Des biens ci-après désignés :

- 1) Une maison à usage d'habitation comprenant cadastrée section C numéro 925, lieudit OLMICCIA, pour 72ca ;
- 2) Une parcelle de terre cadastrée section A numéro 230 lieudit ARIMITO pour 79a76ca ;
- 3) Une parcelle de terre cadastrée section D, numéro 71, lieudit OGLIASTRO, pour 29a 13ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : pierre.casanova@casanova.notaires.fr
(Où doit être envoyée l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)